

Association Fribourgeoise de Ski et de Snowboard (AFSS)

Modification des statuts

Selon le contrat d'union entre l'AFSS et l'Association Fribourgeoise de SnowBoard (AFSB), signé le 10 mai 2000, une adaptation des statuts de l'AFSS doit être réalisée. Le comité vous propose donc les adaptations suivantes :

Art. 2 al. 1

"L'AFSS a pour but de promouvoir les sports du ski **et du snowboard**, ainsi que les sports **qui leur sont** assimilables, de développer l'esprit de sociabilité et de camaraderie au sein de l'association"

Art. 2 al. 4, dernier paragraphe

(¹ L'AFSS atteint ses objectifs notamment par :)

- « la collaboration et la coordination de ses activités **avec les associations faitières de Swiss Ski et de Swiss Snowboard Association**, les associations régionales et l'Association Fribourgeoise des Sports »

Art. 3 al. 1

« Les membres de l'AFSS peuvent être des clubs ou des sociétés avec leurs membres (dénommé ci-après « club »), pratiquant le ski **ou le snowboard** ou des sports **qui leur sont** assimilables »

Art. 4 al. 1

« L'assemblée des délégués peut, sur proposition du comité, nommer membre d'honneur de l'AFSS des personnes qui ont œuvré de manière remarquable pour le ski **ou le snowboard** ou pour l'AFSS en particulier »

Art. 29 al. 1 let. a)

(¹ L'AFSS est soutenue par les commissions permanentes suivantes :)

a) Alpin, Nordique et Snowboard, pour l'organisation de compétitions

(lettres b), c) et d) reste inchangées)

Art. 30

« Les commissions permanentes sont composées des chefs de disciplines ou de domaines, ainsi que du chef ressort compétent qui assure la présidence. Pour le reste, les commissions se constituent elles-mêmes »

(2^{ème} phrase supprimé)

Art. 39 al. 3, 3^{ème} phrase

« Si pendant ce délai aucune association conforme aux présents statuts n'est créée, l'AFS dispose de la fortune et avec le gain encourage les sports du ski **et du snowboard** dans la région d'origine de l'association. ... (suite inchangée)

Jaun, 05.06.2002, Ra

Annexe :

Nouvel organigramme de l'AFSS avec les trois commissions permanentes de l'organisation de compétitions, Alpin, Nordique et Snowboard.

Adoptés par l'assemblée des déléguées du 5 juin 2002 à Jaun